

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 1 (1856)
Heft: 2

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Zurich. — La Société des officiers zurichois, réunie le 4 mai, à Winterthour, a discuté la question des nouveaux règlements d'exercice et a décidé d'adresser une pétition pour leur adoption définitive, sauf en ce qui concerne le nouveau carré et quelques points de détails. — Le même jour, la Société des officiers argoviens et, le 18 mai, celle des officiers bernois à Burgdorf ont pris une décision analogue.

Berne. — Un cours d'instruction de quinze jours vient d'avoir lieu à Berne, sous la direction du colonel Brugger, pour les officiers d'état-major, au nombre desquels figuraient 4 commandants et 6 majors d'infanterie. L'instruction a essentiellement porté sur l'école de brigade, sur des notions de stratégie et de tactique et sur les reconnaissances militaires.

— L'instruction des recrues d'infanterie et d'armes spéciales a également commencé il y a quelques jours; il y aura en tout cinq détachements, chacun de 3 à 400 hommes; chaque école dure quatre semaines, et se tient à Berne. Les bataillons bernois désignés pour le rassemblement de l'Ouest sont les n°s 55 et 60.

St-Gall. — Le *Tagblatt* annonce un petit travail de M. le lieut.-colonel Hoffstätter, qui remplira une lacune dans nos manuels d'instruction. Il traite du *service des soutiens d'artillerie*.

Genève. — Il vient de se fonder à Genève une société de sous-officiers d'artillerie qui a le but louable de resserrer les liens entre les artilleurs et d'augmenter leurs connaissances par une instruction mutuelle. La société se réunit au moins une fois par mois.

Vaud. — M. le capitaine *Valette* a été nommé major d'artillerie, en remplacement de feu M. Haubenreiser; M. l'aide-major, *Jules Martin*, a été nommé major du bataillon de réserve de l'arrondissement de Vevey. M. le major *Burnand* a passé au bataillon d'élite de cet arrondissement; M. le lieutenant *Kuntz* a été nommé officier d'armement du 5^{me} arrondissement, avec grade de capitaine.

— Jeudi dernier s'est terminée l'école de recrues de carabiniers à Moudon.

— Le second détachement de chasseurs de droite et de gauche est actuellement à l'école de recrues à Lausanne, formant un effectif de 250 hommes. Il est réparti, comme d'habitude, en deux compagnies; M. le capitaine *Jaunin* commande la première, M. le capitaine *Vautier* la seconde. M. le colonel *Zimmerli* est arrivé samedi pour l'inspection.

— On exercera prochainement, nous dit-on, les recrues à l'école de Lausanne à l'embarquement et au débarquement pour les transports en chemins de fer. Il sera fort utile aussi d'y exercer, si possible, les armes spéciales. Voici à cet égard quelques chiffres extraits d'un ouvrage récent de M. *Rustow*: *Instruction sur le service actif de l'état-major en campagne*:

On a besoin en fait de voitures:

pour	Locomotives.	Wagons de personnes.	Wagons de chevaux.	Plateaux.	Somme.
1 bataillon	2	17	2	2	23
1 C ^e de carabiniers	1/3	2	1	1	4 1/3
1 C ^e de sapeurs. . . .	1/2	2	2	2	6 1/2
1 batterie de 12 liv. ou de 24 liv.	2	2	17	14	35
1 batt. de 12 liv. ou de 8 liv.	2	2	18	16	38
1 batt. de montagne	1 (2)	1	9	6	17 (18)
1 batt. de fusées . . .	1	1	6	7	15
1 escadron	2	»	25	»	27

— Dimanche 25 mai se termine l'école qui a lieu à Bière pour les trois bataillons N° 112, commandant Déglon, N° 26, commandant Morier, et N° 111, commandant Rossi, sous le commandement en chef du colonel Monachon. Les premiers jours de la semaine, la troupe a été inspectée par le colonel Zimmerli et jeudi par le Département militaire.

Le second volume de l'ouvrage de M. de *Bazancourt*, historiographe de la campagne de Crimée, vient de paraître. Il renferme beaucoup de détails intéressants et d'une lecture agréable. Le récit de la démission du général Canrobert en est un des fragments les plus remarquables. On y trouve aussi plusieurs pièces officielles inédites, entr'autres un plan de campagne élaboré par l'Empereur et adressé au général en chef en Crimée.

— Le *Courrier du Valais* a publié, dans ses n°s du 6 et du 8 mai, une appréciation des nouveaux règlements d'exercice. On y condamne entr'autres la nouvelle école de brigade, et surtout ce désir de nouveautés qui a fait changer les règlements de 1847 sans besoin reconnu. On aurait dû, dit l'auteur, suivre l'exemple des Français qui, en 1831, ont seulement modifié quelques détails de manœuvres du règlement de 1791, mais sans toucher aux bases du système.

— La *Schweizerische Militär Zeitung* désire que si, ensuite des essais du fusil de chasseurs, l'on introduit cette arme dans notre armée, on en porte le calibre à 4 ou 4 1/2" au lieu de 3 1/2, ce qui donnerait 24 à 25 balles à la livre au lieu de 31 à 32, afin de rapprocher ce calibre de celui du fusil ordinaire. Elle désire en outre qu'on n'ait également plus qu'une seule espèce de capsule et qu'on fasse, dans ce but, les changements nécessaires aux cheminées des fusils de munition et des carabines.

— Une correspondance de la *Gazette de Lausanne*, du 13 mai, donne quelques détails sur le nouveau régiment suisse au service de France. Il est composé de deux bataillons de neuf compagnies chacun, y compris les carabiniers et chasseurs. L'uniforme est la tunique verte à revers jaunes, avec pantalon rouge et képi. Depuis la suspension des recrutements pour la légion anglo-suisse, les recrues affluent et l'on pense qu'avant peu le régiment aura atteint l'effectif voulu. Le colonel Meyer en aura, dit-on, le commandement.

— Divers journaux rapportent que la légion anglo-suisse compte actuellement 3,338 hommes. — Le régiment stationné à Smyrne doit être très prochainement mobilisé; de nouvelles nominations de capitaines et de lieutenants ont eu lieu récemment, parmi lesquelles on cite M. Henri Golliez, comme chirurgien.

— Cette année l'école centrale, à Thoune, durera du 29 juin au 31 août, et sera sous le commandement du colonel Denzler. L'école d'application, qui commencera le 16 août, aura, pour les derniers jours, 4 bataillons d'infanterie (Lucerne, Valais, Soleure, Bâle-Campagne); 2 compagnies de sapeurs; 233 hommes et 20 officiers d'artillerie et de train; 3 compagnies de dragons (Berne et Fribourg); 2 compagnies de carabiniers (Berne et Uri); un certain nombre d'officiers de l'état-major fédéral.

La Rédaction de la *Revue militaire* a reçu de divers officiers des témoignages de sympathie et des promesses de concours dont elle accuse ici réception avec vifs remercîments.